

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021
COMPTE-RENDU

Le conseil municipal s'est réuni le 16 février 2021, à 20 heures, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire. Les points suivants étaient à l'ordre du jour.

Débat d'orientations budgétaires 2021

Recettes de fonctionnement

Dotations de l'Etat : stabilité de la DGF, de la DNP et des dotations de compensation, progression de la DSR.
Fiscalité : revalorisation forfaitaire de 0,2 % des bases, pas d'évolution des taux.

Dotation de solidarité CCPA, attribution de compensation et fonds de péréquation intercommunal identiques à 2020.

Dépenses de fonctionnement

Evolutions maximales limitées à 2,2 % des charges de personnel et à 1,5 % des autres charges de fonctionnement courant

Section d'investissement

Principales dépenses d'équipement 2021 : pôle associatif et social, travaux école maternelle, avenue Saint-Joseph et piste d'athlétisme, études, réaménagement urbain.

Répartition par opérations : Pôle associatif et social (5 331 000 €), Voirie-services techniques (1 464 000 €), Installations sportives (615 000 €), Groupe scolaire (556 000 €), Aménagement urbain (292 000 €), Patrimoine-cimetière (142 000 €), Enfance-jeunesse (116 000 €), Services administratifs (113 000 €), Foncier (110 000 €), Environnement (94 000 €), Espaces verts (76 000 €), Culture (66 000 €), Autres locaux associatifs (23 000 €). Total : 8 998 000 €.

Ces dépenses d'investissement seront intégralement financées par des subventions, des cessions foncières, le FCTVA, l'autofinancement et un emprunt d'équilibre.

Dettes

En-cours de dette : 4 890 840 €.

Un emprunt d'équilibre sera inscrit en 2021 pour un montant maximal de 3,9 M€.

Annuité 2021 (92 €/habitant) inférieure de 15 % à l'annuité 2015 et à la moyenne des communes.

Après une augmentation mesurée, l'annuité diminuera à nouveau en 2023.

Epargne

Les orientations budgétaires permettront de préserver une épargne nette de plus de 1,8 million d'euros à la fin de l'exercice 2023.

Evolution prospective des dépenses d'équipement

Poursuite et achèvement en 2021 des travaux du pôle social et associatif.

Maintien en état du patrimoine bâti et routier.

Aménagements de sécurité et d'accessibilité.

Equiper des services et installations sportives, culturelles, scolaires, etc.

Autres sujets

Contrats d'Assurance des Risques Statutaires - Consultation groupée. Unanimité.

Désignation de personnalités qualifiées au conseil d'administration de l'EPCC Ecole de Musique du Pays des Abers-Côte des Légendes. Unanimité.

Convention avec la commune de Kersaint-Plabennec pour l'accueil de loisirs. Unanimité.